

المملكة المغربية
+ⵣⵉⵎⵓⵔⵉⵔⵉⵢⵔ
ROYAUME DU MAROC



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
+ⵔⵉⵎⵓⵔⵉⵔⵉⵢⵔ +ⵣⵉⵎⵓⵔⵉⵔⵉⵢⵔ +ⵣⵉⵎⵓⵔⵉⵔⵉⵢⵔ +ⵣⵉⵎⵓⵔⵉⵔⵉⵢⵔ +ⵣⵉⵎⵓⵔⵉⵔⵉⵢⵔ
Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES OCEANS Lisbonne, Portugal

27 Juin – 1 Juillet 2022 Lisbonne, Portugal

Excellences, Mesdames et Messieurs,

- Les Océans sont plus que jamais menacés par la pollution marine, la dégradation causée par différentes formes d'exploitation et d'activités humaines destructrices, exacerbées par les effets néfastes des changements climatiques et la perte de la biodiversité.
- Chaque jour qui passe sans action pour une protection effective des océans, le potentiel inestimable de croissance économique, de développement social et culturel que renferment les espaces marins se trouve tout

simplement compromis et la survie et le bien-être de l'humanité fragilisés.

- Les avancées enregistrées dans l'adoption de politiques et stratégies nationales visant à inverser les tendances de dégradation actuelles sont certes louables. Cependant, les océans souffrent du manque d'engagements au niveau planétaire pour une responsabilité partagée mettant en avant leur bonne santé et leur protection de toutes les formes d'exploitation abusive et dévastatrice en adoptant une approche écosystémique et le principe de précaution pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine.

- En effet, pour faire face à ces défis et inverser les tendances lourdes, la communauté internationale n'a d'alternative que de repenser son mode de développement. A cet égard, l'économie bleue présente aujourd'hui une nouvelle opportunité qui s'inscrit parfaitement dans cet esprit de durabilité et de résilience prôné par l'Agenda des Nations Unies pour le Développement Durable.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

- L'instauration de la nécessaire **gouvernance rationnelle et équitable** des océans requiert en premier lieu la prise en considération des

spécificités économiques, sociales et culturelles de toutes les Parties, sans exclusion, pour pouvoir **fédérer la communauté internationale** autour d'un projet planétaire préservant la survie et le bien-être de l'humanité.

- Aussi, le partage des connaissances, le renforcement des capacités, l'assistance et l'accompagnement technique, scientifique et financier et le transfert des technologies et de **bonnes pratiques**, sont autant d'ingrédients nécessaires à pourvoir pour soutenir les pays en voie de développement pour leur **pleine implication en faveur** de la préservation et la

gestion rationnelle des océans et de leurs écosystèmes.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

- Le Royaume du Maroc, avec 3.500 km de côtes et ses deux façades: atlantique et méditerranéenne, est un pays maritime par excellence. Il est totalement engagé auprès de la communauté internationale pour faire face aux défis auxquels nous sommes tous confrontés.
- Dans ce sens, le Maroc prône davantage de coopération en faveur de la durabilité et de la résilience des océans conformément à

l'Agenda des Nations Unies pour le Développement Durable. Il confirme cet engagement à travers son adhésion et sa ratification des instruments juridiques pertinents au milieu marin et son action constante pour le renforcement des cadres collaboratifs qui en découlent.

- Conscient de la diversité des services écologiques et des opportunités économiques fournis par ses espaces marins, notamment sa richesse halieutique, ses ressources énergétiques, son potentiel touristique et logistique, le Maroc a promulgué une **loi dédiée à la gestion de son littoral.**

- Fort de l'expérience réussie de plusieurs stratégies sectorielles, dont la stratégie **Halieutis** pour le développement du secteur halieutique lancée en 2009, et d'une recherche océanographique renforcée permettant une réelle surveillance océanographique et halieutique, le Maroc s'est engagé dans un programme ambitieux de développement de **l'économie bleue** visant le renforcement de l'intégration des stratégies sectorielles maritimes autour d'une vision écosystémique inclusive, performante et innovante.

- En vue d'assurer un équilibre dans la gestion de son espace maritime, entre la protection des écosystèmes marins, l'exploitation rationnelle des ressources marines vivantes et la planification des activités économiques, le Maroc a engagé un processus de planification spatiale maritime. Il vise l'accélération de l'émergence de véritables écosystèmes économiques maritimes en phase avec la politique nationale de régionalisation avancée qui érige le rôle crucial de la Région dans la réalisation du développement territorial durable.

- Ces efforts ne sauraient être efficaces sans la mise en œuvre d'actions complémentaires telles que l'Initiative de la Ceinture bleue initiée par le Maroc à l'occasion de la COP22, la lutte contre la pollution marine et plastique, l'instauration des aires marines protégées et qui illustrent notre ferme volonté de joindre les actes à la parole et d'agir sans tarder.
- Ainsi, conscient de sa responsabilité partagée de lutte contre les effets des changements climatiques, le Maroc a révisé à la hausse sa Contribution Déterminée au niveau National (NDC) avec l'ambition de réduire les émissions

des gaz à effet de serre de 45,5 % à l'horizon de 2030.

Excellences, Mesdames et Messieurs

- Les enjeux environnementaux notamment ceux des océans sont de taille et leur préservation est vitale pour l'humanité. Agissons sans plus attendre avec conscience, et avec force reposant sur une solidarité et une coopération infaillible entre les pays pour converger vers un avenir meilleur.
- Dans ce but, je réitère l'engagement total du Royaume du Maroc à œuvrer pour atteindre les objectifs d'un développement durable,

résilient, sobre en carbone au bénéfice de nos peuples.

Je vous remercie de votre attention.